

## QU'EST CE QUE MON MANUEL SCOLAIRE NUMÉRIQUE ?

La version numérique de ton manuel est plus riche que le manuel papier. Le contenu y est intégralement reproduit et y sont ajoutés le plus souvent de nombreux contenus interactifs et multimédias (audios, vidéos, animations, etc.) qui rendront ton travail plus efficace. Tu pourras également utiliser des fonctionnalités de personnalisation pour, par exemple, annoter ton manuel ou zoomer sur certaines parties de la page.

**Ta collection de manuels numériques est entièrement financée par la Région Réunion dans toutes les matières et pour tous les niveaux (de la 1<sup>ère</sup> année de CAP et de la seconde à la terminale des filières générales, technologiques et professionnelles).**

## COMMENT JE PEUX CONSULTER MON MANUEL OU MA RESSOURCE NUMÉRIQUE ?

Ils peuvent tout simplement être consultés en ligne sans avoir besoin d'espace pour le télécharger. Ils peuvent également être téléchargés, grâce à un accès sécurisé via l'ENT Métice de ton lycée, sur ton **PC NUMÉRISAK** que la Région subventionne.

## N'IMPORTE OÙ, N'IMPORTE QUAND...

Finie la galère des manuels oubliés en pleine soirée, le week-end ou lorsque l'on est parti en vacances, chez les grands-parents ou dans ses différents foyers. **Ton PC NUMÉRISAK** suffit pour accéder à toutes tes ressources numériques pédagogiques.

## EST-CE QUE MON MANUEL SERA DISPONIBLE A LA RENTRÉE ?

Dès la rentrée d'août, tu pourras accéder aux manuels ou ressources numériques qui te sont destinés avec tes codes d'accès à l'ENT Métice, **onglet Ressources Documentaires (ou Mes Ressources)**, ils seront visibles une fois que le référent GAR de ton établissement les auront mis à ta disposition. Ton professeur te guidera pour l'accès à tes manuels ou ressources numériques et pour leur usage pédagogique.

## Tu peux utiliser ton cartable numérique « le Numérisak » :

- à titre principal, pour un usage scolaire à des fins pédagogiques,
- en respectant le règlement de ton établissement,
- en maintenant ton matériel en état de fonctionner pour accéder aux ressources numériques et participer aux activités pédagogiques qui le nécessitent,
- en veillant à recharger ton matériel préalablement à toute entrée journalière dans l'établissement, afin d'une part d'assurer le bon déroulement et la continuité des cours qui le nécessitent, et d'autre part ne pas altérer les branchements électriques des équipements de ton lycée.

Tu restes responsable du bon fonctionnement de ton matériel pendant les activités pédagogiques et dans le cadre privé.

**N'hésite surtout pas à t'appuyer, en cas de besoin, sur l'animateur régional TICE présent dans ton établissement.**